

DELIBERATION N°20032026-02
Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 18 heures 00, le conseil municipal d'Asnières sur Vègre, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Annick BARTHELAIK, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Présents : BARTHELAIK Annick - ROBLOT Yves-Henry - CARTIER Brigitte - BOUVET Thierry – MERCIER de LACOMBE Chantal - GANÉ Eric - PATRY Nicole - VIDECOQ Agnès - DELAUNE Antoine - BRUNET Romain

Excusée : LECLERCQ Marie-Aude qui donne pouvoir à CARTIER Brigitte

Date de convocation : 16 mars 2026

Date d'affichage : 16 mars 2026

Secrétaire de séance : BRUNET Romain

Objet : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Mme le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur le nombre d'adjoints. En application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, il y a lieu de fixer de nombre de postes adjoints au Maire.

Mme le Maire rappelle que le nombre ne peut excéder 30% de l'effectif global du Conseil Municipal, soit 3 adjoints maximum. Elle précise également que les règles de parité doivent être respectées.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de fixer à trois le nombre d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à trois le nombre des adjoints au Maire sur la commune.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Annick BARTHELAIK

Le secrétaire de séance,

